**PRÉVENTION DES RISQUES D’ORIGINE ÉLECTRIQUE**

**Principes généraux de la formation à la prévention des risques d’origine électrique :**

L’enseignement de la prévention de risques d’origine électrique demeure un aspect fondamental de la formation qui débute dès l’entrée en formation. Son enseignement est intégré aux activités proposées, en particulier pour les tâches pratiques. Tous les formateurs intervenant dans la formation sont donc concernés à part entière. Il n’est pas envisageable de « déléguer » ce domaine de compétence à un seul formateur, ni de regrouper cet enseignement sur la dernière année de formation.

Chacune des activités menées sur le plateau technique respecte le cadre légal de la réglementation en vigueur.

Les formateurs conçoivent un parcours de formation dans lequel les activités forment progressivement les apprenants à la démarche d’analyse des risques. **Dans tous les cas il convient de leur proposer des activités pour lesquelles ils ont reçu un niveau d’information leur permettant de les mener en toute sécurité.** À plus long terme il s’agit de leur permettre d’acquérir une autonomie suffisante pour exécuter les travaux professionnels selon les niveaux d’habilitation prévus dans le référentiel de formation à la prévention des risques d’origine électrique (une annexe précise les niveaux d’habilitation exigibles pour chaque diplôme).

La formation et l’évaluation se réfèrent au référentiel spécifique de formation où les situations sont décrites. Il est nécessaire qu’elles soient pratiquées sur des équipements, systèmes terminaux, installations, faisant partie des supports utilisés par les apprenants tout au long du cursus de formation.

La formation à cette démarche de prévention fait partie intégrante de la mission des enseignants formateurs. À ce titre, ils en assurent les deux étapes : une formation théorique et une formation pratique. Ces deux étapes comportent chacune une validation.

La certification de la formation à l’habilitation électrique intervient dès que tous les acquis théoriques et pratiques, correspondant au niveau d’habilitation visé, sont validés par l’enseignant formateur. Elle est établie par le Chef d’établissement qui signe l’attestation de formation.

**Application des règles de protection aux apprenants :**

L’enseignement des risques électriques ainsi que les différentes opérations effectuées par les apprenants sur les installations électriques, nécessitent un équipement de protection approprié.

Il est donc indispensable que lors de ces opérations dans les zones spécialisées, les équipements de protection individuel (EPI), équipement individuel de sécurité (EIS), équipement collectif de sécurité (ECS) soient présents et utilisés, après identification des dangers et analyse des risques. Ils doivent être conformes et en bon état d’usage.

Afin d’acquérir l’intégralité des connaissances et des compétences nécessaires pour exercer une activité professionnelle en toute sécurité et de façon à ce que la composante prévention du risque soit perçue dans toute son importance, les apprenants doivent s’exercer à un certain nombre de tâches, en vue de les maîtriser, dans des conditions réelles de travail.

Avant toutes interventions ou travaux, il est nécessaire de conduire une analyse des risques et de prendre toutes les précautions adaptées aux différentes activités sur les installations électriques en respectant les principes généraux de prévention.

Lorsque les apprenants doivent effectuer des travaux, ceux-ci doivent être réalisés alors que l’installation est hors tension. Pour ce faire, l’installation ou l’équipement doit avoir été consigné. Une attention particulière est à portée aux dispositifs de consignation non fiables et non sécurisés sur certains postes de mise en service (par exemple clé 455 possédée par certains apprenants).

Dans le cas où la tension est nécessairement présente sur des parties actives nues sous tension toutes les mesures doivent être prises pour supprimer les risques engendrés par le « voisinage ».

En pareille situation, les apprenants sont alors assimilés à des personnes non averties. Ils doivent donc avoir été instruits des consignes à respecter et être placés **sous le contrôle permanent du professeur**.

**Obligation des enseignants** : voir référentiel PRE paragraphe 9.1

**Formation et PFMP :**

La formation à la prévention des risques d’origine électrique a pour objectif de permettre l’habilitation des élèves par leur futur employeur. Elle permet aussi une pratique professionnelle réelle (non limitée à de l’observation) lors des PFMP.

L’équipe pédagogique s’attachera à vérifier que le niveau B1V est bien validé avant le départ des élèves en entreprise.

Le chef d’entreprise décide ou non d’habiliter l’élève au regard de l’attestation de formation. Le rôle du formateur est de « former » et de « valider » un niveau de formation et non pas d’« habiliter ».

Objectif : la formation à l’habilitation devrait être terminée pour la majorité des élèves à la fin de la classe de Première Bac Pro.

**Application OGELI :**

Dans le cadre du partenariat entre l’INRS et l’éducation nationale l’application en ligne « OGELI » permet à la fois le suivi du parcours de formation de chaque jeune relativement aux différents risques professionnels et la délivrance des attestations de formation. Son usage est fortement recommandé.

Ressources externes : (accès direct en pressant la touche « Ctrl » et clic gauche)

* Lien direct vers le [Référentiel PRE](http://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr.sti/files/textes/245-referentiel-de-formation-la-prevention-des-risques-electriques-juin-2013.pdf) (version juin 2013)
* Lien vers [Eduscol](http://eduscol.education.fr/sti/ressources_techniques/habilitation-electrique-referentiel-de-formation) Référentiel PRE
* Lien direct vers [OGELI](http://www.esst-inrs.fr/gestion/)
* Lien vers Eduscol relatif à [OGELI](http://eduscol.education.fr/sti/ressources_techniques/ogeli-outil-de-gestion-des-formations-sante-et-securite-au-travail)
* Liens vers le site de l’[INRS](http://www.inrs.fr/risques/electriques/ce-qu-il-faut-retenir.html)